

RAPPORT D'ACTIVITES

2022



SOMMAIRE

UN SYNDICAT POUR NOS RIVIERES

Territoire	3
Compétence	4
Les élus	5
L'équipe	6
Bilan financier	7
Les partenaires	8

PREVENTION DES INONDATIONS

La crue de janvier 2022	9
Bilan du Papi	10
Les actions de 2022	11
Restauration et pose de repères de crue et de panneaux didactiques	11
Sensibilisation du public	12
Gestion de crise	12
Réduction de la vulnérabilité et des personnes et des biens	13
Etude diagnostic sur le bassin du Volp	13

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Bilan 2022	14
<u>Axe 1</u> : Promouvoir une approche globale	15
<u>Axe 2</u> : Restauration physique et écologique des cours d'eau	19
<u>Axe 3</u> : Gestion des zones humides	26
<u>Axe 4</u> : Valorisation des cours d'eau	28

1 LE SYNDICAT RIVIÈRES SALAT VOLP - SSV

1.1 Territoire

Quelques chiffres :

2 départements

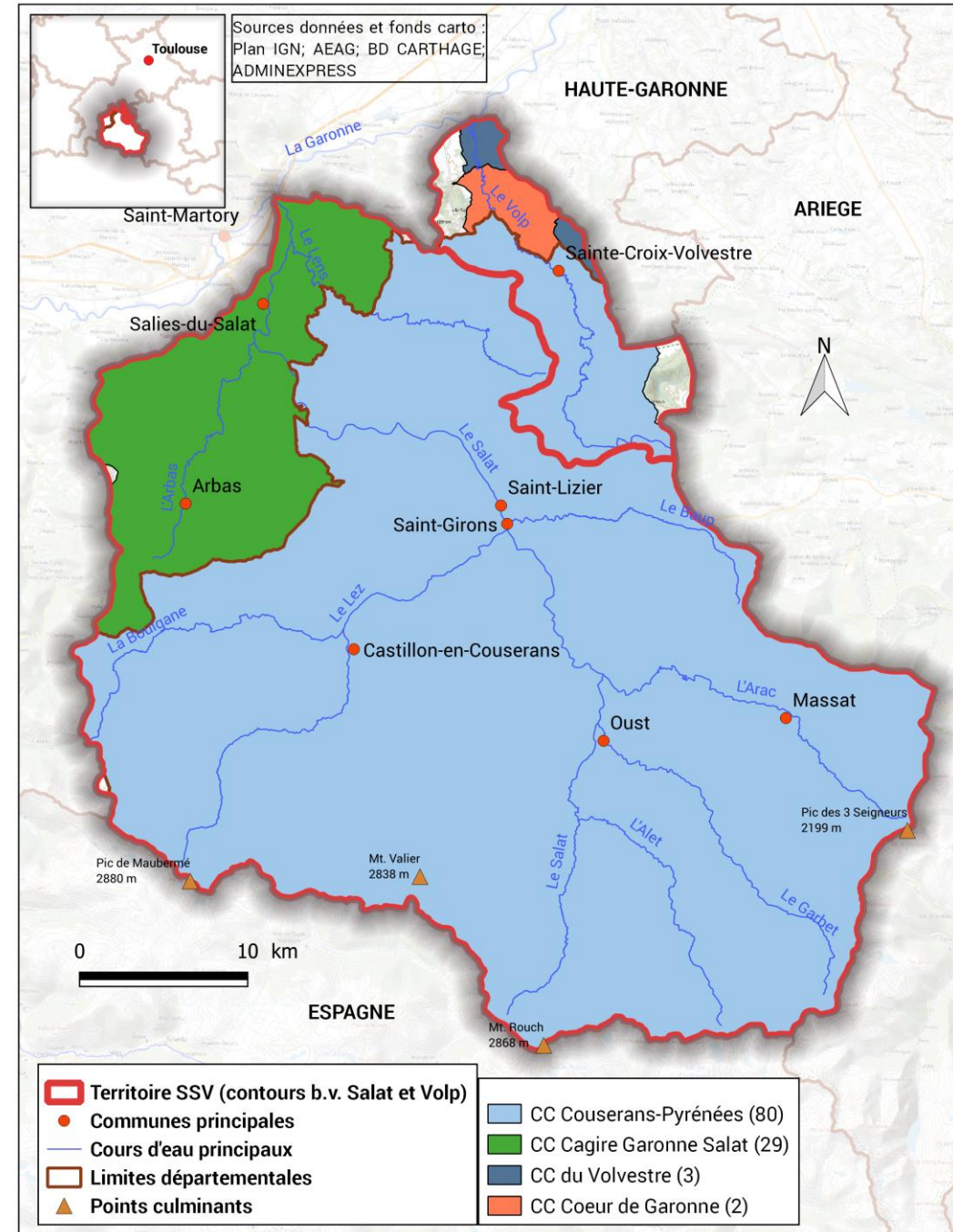
4 communautés de communes

114 communes

40 119 habitants

600 km de cours principaux

1700 km² de bassins versants



1.2 Compétence

L'unique compétence du syndicat est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite **GEMAPI**.

La compétence GEMAPI, c'est quoi ?

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Exemples = restauration des champs d'expansion des crues, restauration de la morphologie des cours d'eau, préservation des espaces de mobilité.



Entretien et aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau

Exemple = entretien de la végétation des berges et du lit des rivières.



Défense contre les inondations

Exemples= Animation du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention du Salat, gestion des embâcles, gestion des ouvrages de protections, digues.



Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Exemples = gestion des zones humides, restaurer la continuité écologique des cours d'eau.



1.3 Les élus

Le conseil syndical du SSV est composé de 22 délégués :

- 16 délégués sont issus de la communauté de communes Couserans-Pyrénées
- 4 délégués sont issus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat
- 1 délégué est issu de la communauté de communes Cœur de Garonne
- 1 déléguée est issue de la communauté de communes du Volvestre

En 2022, sous la présidence de Daniel ARTAUD :

4 conseils syndicaux

1 réunion de bureau

5 réunions Président, Vice-Présidents

4 commissions d'appel d'offres

43 heures de débats

24 délibérations

C O N S E I L	B U R E A U	Président	Daniel ARTAUD Maire de Barjac – CC Couserans-Pyrénées		
		Vice-Présidents	André VIDAL Maire d'ALEU CC Couserans-Pyrénées	Alain SOULE Adjoint au Maire d'HIS CC Cagire Garonne Salat	
	S Y N D I C A L	B U R E A U	Nathalie AURIAC Maire de GAJAN CC Couserans-Pyrénées	Ginette BUSCA Maire de MONTJOIE-EN-COUSERANS CC Couserans-Pyrénées	
			Christian CARRERE Maire d'ERCE CC Couserans-Pyrénées	Alain FURCY Adjoint au Maire de MANE CC Cagire Garonne Salat	
			Jacques SERVAT Maire de LE PLAN CC Cœur de Garonne	Alain TOUZET Adjoint au Maire de PRAT- BONREPAUX CC Couserans-Pyrénées	
			Gilbert ANGELINA Adjoint au Maire de SAINT-GIRONS CC Couserans-Pyrénées	Roselyne ARTIGUES Conseillère Municipale de MONTASTRUC- DE-SALIES - CC Cagire Garonne Salat	
		S Y N D I C A L	B U R E A U	Frédéric BONNEL Maire de RIMONT CC Couserans-Pyrénées	Laurent BOUTET Adjoint au Maire de SAINT-LIZIER CC Couserans-Pyrénées
				Alain CAU Maire de MAUVEZIN-DE-PRAT CC Couserans-Pyrénées	Roselyne CUSSOL Adjoint au Maire de SAINT- CHRISTAUD CC Volvestre
				Charles DAFFIS Maire de AUGIREIN CC Couserans-Pyrénées	Jean-Claude DEGA Maire d'ERP CC Couserans-Pyrénées
				Jean DOUSSAIN Maire de SAINTE-CROIX-VOLVESTRE CC Couserans-Pyrénées	Régis ESPES Adjoint au Maire de BORDES- UCHENTEIN CC Couserans-Pyrénées
S Y N D I C A L	B U R E A U	Gilles FAVAREL Maire de CABANAC-CAZAUX CC Cagire Garonne Salat	Pierre PARIS Adjoint au Maire de LORP- SENTARAILLE CC Couserans-Pyrénées		
		Richard PETITALOT Maire de LACOURT CC Couserans-Pyrénées			

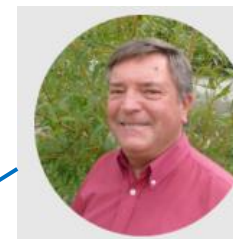
1.4 L'équipe

En 2022, l'équipe du Syndicat rivières Salat Volp est composée de 6 agents, employés à temps plein.

Isabelle ESCAICH
Administration générale,
Finances, RH



Sous la présidence de
Daniel ARTAUD



Gilles DOMENC
Directeur



Louise ADELIE-SEGARD
Animatrice du Programme d'Actions
de Prévention des Inondations (PAPI)
a quitté ses fonctions fin 2022.
Pour la remplacer **France DAUPRAS**
a été recrutée au 1^{er} décembre 2022.



Jonathan APARICIO
Technicien Milieux Aquatiques
Référent : Travaux, SIG, Espèces
Exotiques Envahissantes



Sylvain MALFETTES
Technicien Milieux
Aquatiques
Suivi cours d'eau, travaux



Peggy GUERIN
Technicienne Milieux
Aquatiques
Référente : Zones Humides,
Biodiversité, Communication



1.5 Le bilan financier

Le SSV est un syndicat dont les ressources financières sont constituées par les participations de ses membres (communautés de communes) et les subventions des organismes publics comme l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne et l'Etat.

FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2022 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 553 734 €. Les charges de personnel représentent 47 % de la dépense, les études du PAPI d'Intention du Salat 34 %, les frais de fonctionnement du syndicat 8 % (loyer, frais administratifs, etc.) et les mises à disposition des brigades pour la réalisation d'une partie des travaux, 5 %.

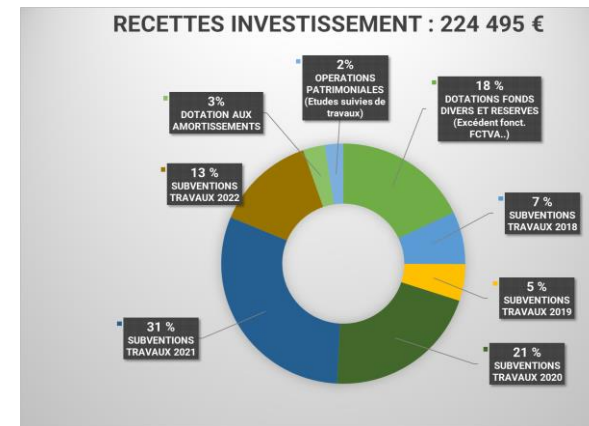
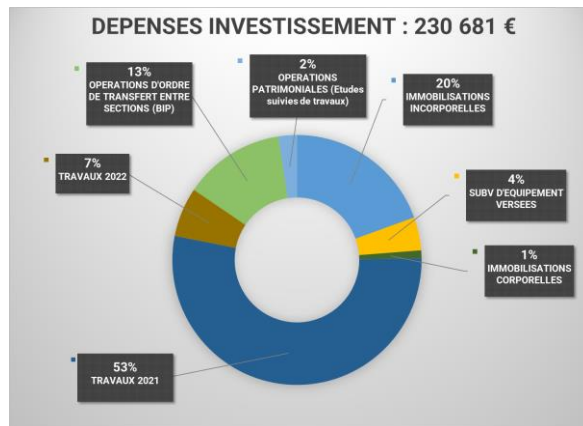
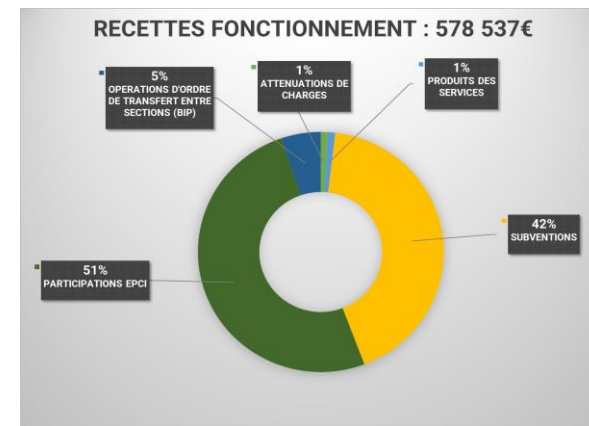
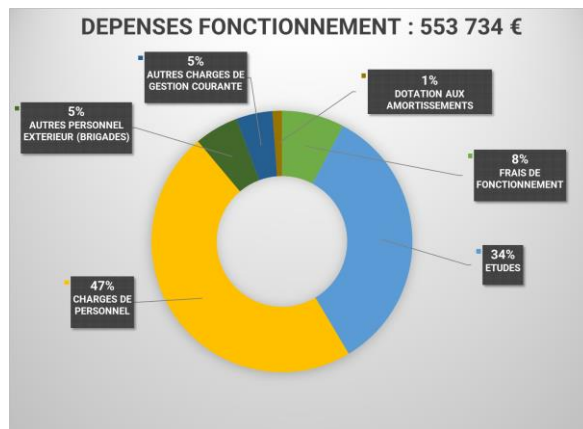
Les recettes s'élèvent à 578 537 € dont 51 % proviennent de la taxe GEMAPI reversée par les communautés de communes et 42 % de subventions obtenues auprès des partenaires.

A noter que la demande de financement concernant la Taxe GEMAPI a été maîtrisée et n'a pas augmentée depuis 2020.

INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 230 681 €. Les travaux 2021 et 2022 constituent 60 % de la dépense. 20 % représentent les études suivies de travaux. Les 20 % restants les écritures entre sections, l'achat de matériels de bureau et informatique.

Pour les recettes, 77 % proviennent de subventions obtenues auprès des partenaires, 18 % sont répartis entre l'excédent de fonctionnement et le FCTVA, les 5 % restants représentent les écritures comptables.



1.6 Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des milieux aquatiques et de prévention des inondations nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs. Le SSV s'appuie sur des partenaires institutionnels et locaux.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est le principal partenaire financier du syndicat. L'Etat, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne sont également des partenaires financiers importants. L'ensemble de ces structures participent aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les projets. Sans leur soutien, de nombreuses actions ne seraient pas réalisés.



LES PARTENAIRES TECHNIQUES

En premier lieu les services d'Etat qui assurent un rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle comme Les Directions Départementales des Territoires de l'Ariège et de la Haute-Garonne (DDT), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les services des Préfectures de l'Ariège et de la Haute-Garonne ainsi que les services des sous-préfectures notamment celle de Saint-Girons, sont également associés ou consultés lors la conduite de certaines actions.

Ensuite les partenaires représentant les usagers comme les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ariège et de la Haute-Garonne, les chambres d'Agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne, EDF, les représentants des microcentrales.

Enfin d'autres structures comme l'Association des Naturalistes Ariégeois – Conservatoire d'Espaces Naturels ANA – CEN de l'Ariège, le PNR participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

2 PREVENTION DES INONDATIONS

2.1 La crue de janvier 2022 : une crue de référence

La 2^{ème} crue la plus importante depuis 1913 à Roquefort s/Garonne

A la station hydrométrique de Roquefort s/Garonne qui mesure les débits et les hauteurs d'eau depuis 1913, seule la crue de mai 1977 avec une hauteur d'eau à 5,1 m a été plus importante que la crue de Janvier 2022 où l'on atteint une hauteur d'eau de 4,19 m.

Même constat à Saint-Girons où la mesure des hauteurs n'existe que depuis 1974, la crue de janvier 2022 avec une hauteur d'eau de 3,16 m se classe en 2^{ème} position derrière la crue de mai 1977 pour une hauteur d'eau de 4,2 m.

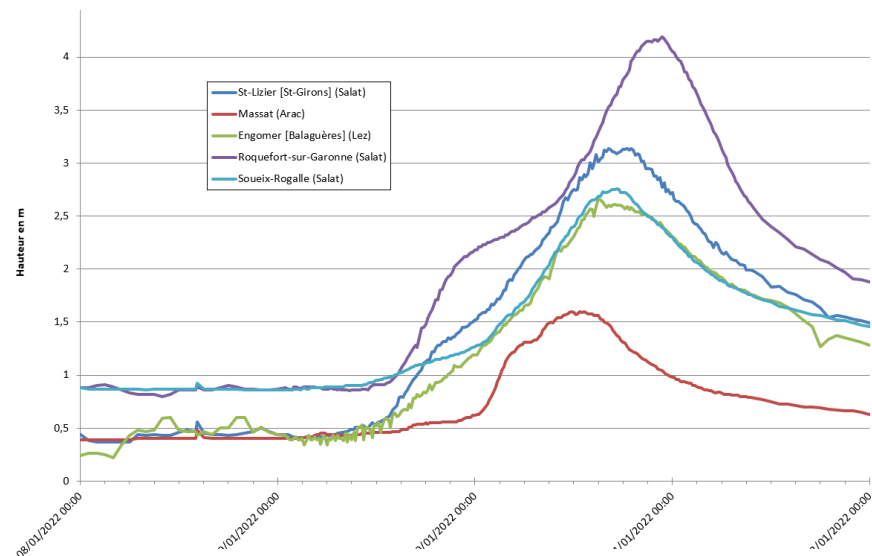


Figure : Hauteur d'eau sur les stations hydrométriques.

Cette crue de janvier 2022 restera une crue de référence qui a inondé des habitations principalement sur les communes de Saint-Girons et Prat-Bonrepaux. Elle a touché les commerces du centre-ville de Saint-Girons. Le réseau routier a été plus largement atteint et de nombreuses routes ont été coupées. Enfin le lit du Salat a été fortement remanié avec des érosions de berges, des bancs alluviaux remodelés, des chenaux secondaires activés.



2.2 Bilan du PAPI 2022

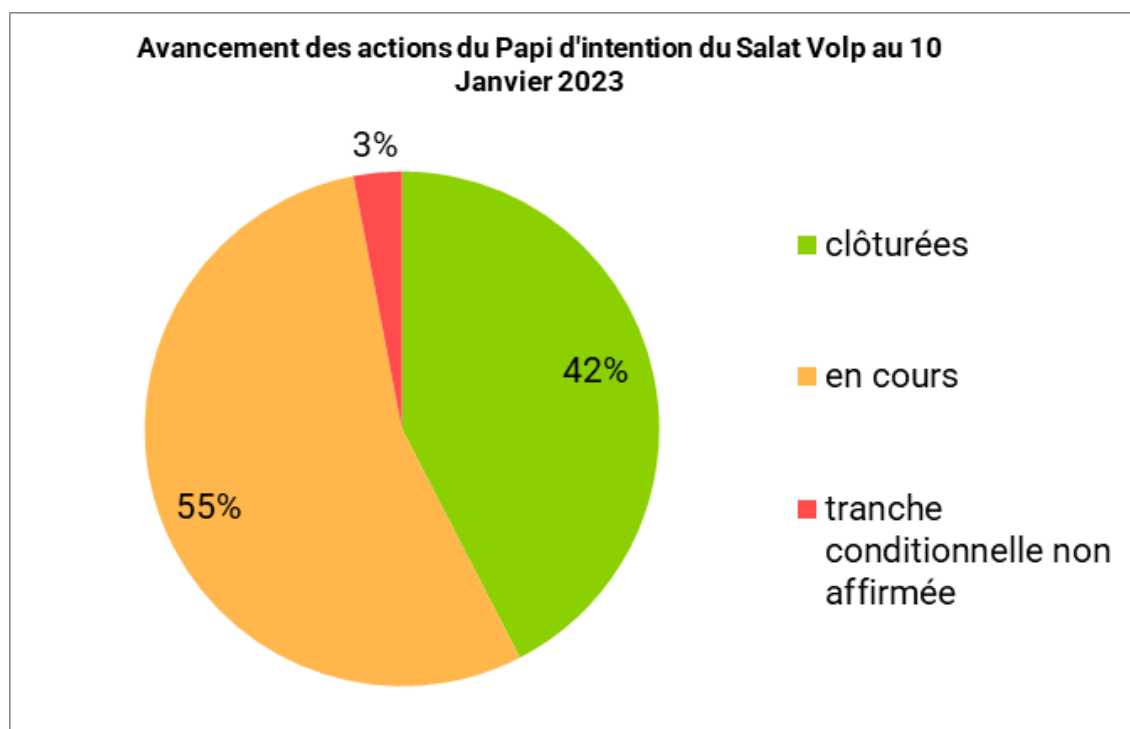
Le SSV porte depuis 2020, l'animation et la mise en œuvre du PAPI d'Intention du Salat. Son rôle est d'animer et de coordonner toutes les actions dans l'objectif de mieux gérer le risque inondation sur le bassin du Salat avec les partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Occitanie, l'Agence de l'Eau et les conseils départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

La Stratégie du PAPI repose sur les axes suivants :

- Axe 0 : Animation et mise en œuvre du PAPI
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation
- Axe 2 : Surveillance et prévision des inondations
- Axe 3 : Gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques

Sur les 33 actions prévues en 2020, 11 actions sont achevées, 12 sont en cours, 10 ne seront pas réalisées.

	Montants prévisionnels initiaux (€ TTC)	Montants réels engagés (€ TTC)	Dépense (Versement) (€TTC)	%
AMO	90 000	89 610	26 370	29,5 %
Axe 1	251 600	237 426	203 086	80,1 %
Axe 2	60 000	45 530	25 804	56,7 %
Axe 3	30 000	29 980	29 980	100 %
Axe 4	24 000	24 000	0	0 %
Axe 5	146 400	137 772	71 240	51,7 %
Axe 6	18 000	16 980	8490	94,3 %
Axe 7	66 000	39 964	21 981	*55 %



2.3 Les actions de 2022

✓ Nivellement, restauration et pose de repères de crue et de panneaux didactiques

Cette action a pour objectif de rénover et poser des repères de crues sur l'ensemble du bassin versant du Salat afin de développer la culture du risque sur le territoire du SSV.

Un travail d'analyse a été réalisé de l'ensemble des repères présents sur la base de données « reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr » (277 repères répertoriés). En parallèle le SSV a procédé à une recherche auprès des communes afin de récolter de nouveaux témoignages, travail qui a permis d'identifier 9 nouveaux sites de repères potentiels.

Faisant suite à un long travail de recherche et de comparaison des repères existants, le SSV a fourni à 11 communes 44 plaques « repères de crues ». Enfin, 9 repères gravés ont été restaurés.



Photo : Mme la préfète de l'Ariège pose un repère de crue le 13 octobre 2022 à Saint-Girons



Photo : restauration du repère gravé sur le pont Frédéric Arnaud Saint-Girons

Le SSV a également réalisé avec le bureau Atout Risque 9 panneaux d'information sur les inondations et les bons comportements à adopter :

- Quatre sur les inondations du Salat (Saint-Girons, Mane, Lacave et Castagnède) ;
- Cinq sur des zones à crues torrentielles (Salau, Aulus-les-Bains avec 2 panneaux, Augirein, Bonac-Irazein) décrivant le phénomène et indiquant les bons comportements à adopter (Figure 1).



Figure : Exemple de panneaux d'information sur les inondations et crues torrentielles réalisés par le SSV dans le cadre du PAPI d'Intention du Salat

Budget : 55 320 € TTC

Financement : 50 % Etat, 20% Région Occitanie, 30 % SSV

✓ Sensibilisation du public

Cette action fait partie du marché « Etude pour l'amélioration de la communication de risque inondation ». Elle a pour objectif de constituer un plan de communication pour le SSV et de développer des supports de communication.

Le SSV s'est orienté vers la réalisation d'un livret pédagogique pour le 3^{ème} cycle, CM1-CM2, au format A5 en 16 pages. Il sera remis aux élèves après une intervention de l'animatrice du PAPI dans les classes des écoles primaires du bassin du Salat.

Ainsi le SSV a débuté son action avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école Henry Maurel à Saint-Girons. L'animatrice du PAPI est intervenue durant toute la matinée. Le livret a été remis aux élèves en présence de Madame la Sous-Préfète lors de la journée du 13 octobre « Tous résilients face aux risques ».



Figure : Extrait du livret "les secrets du Salat"

Le SSV souhaite continuer la démarche de sensibilisation et de communication sur le risque inondation auprès des scolaires dès le printemps 2023.

Budget : 9 780 € TTC

Financement : 50 % Etat, 20% Région Occitanie, 30 % SSV

✓ Gestion de crise : formations des élus et mise en œuvre d'exercices

Le Syndicat rivières Salat-Volp a organisé des formations sur les Plans Communaux de Sauvegarde les 17 et 18 octobre 2022. Sur ces deux journées, 54 personnes (élus et personnels des services administratifs et techniques) ont été formés représentant 33 communes du bassin du Salat et du Volp. Ces formations ont permis de rappeler le cadre réglementaire, de communiquer des informations pour recevoir et traiter l'alerte afin d'organiser au mieux la gestion de crise communale.



Photos : Formation PCS les 17 et 18 octobre 2022

Le mercredi 19 octobre 2022, le Syndicat rivières Salat-Volp a organisé un exercice de gestion de crise pour la commune de Prat-Bonrepaux. Le syndicat a simulé une crue importante du Salat avec plusieurs événements particuliers comme l'évacuation de maisons inondées et l'accueil de personnes sinistrées. Cela a permis au Maire, à ses adjoints et au personnel administratif de tester leur réactivité face à une crise et d'éprouver le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'adopter les bons comportements dans une situation urgente.



Photos : Exercice de gestion de crise à Prat-Bonrepaux

✓ **Actions de réduction de la vulnérabilité et des personnes et des biens**

Le SSV pilote une campagne de diagnostics individuels visant à réduire la vulnérabilité aux inondations des biens et des personnes.

Un diagnostic individuel de réduction de la vulnérabilité vise à reconnaître un logement, un bâtiment afin d'identifier les éléments à protéger en priorité en cas d'inondation. Ce diagnostic se déroule via une intervention de 1 à 2 h (visite du bien et recueil d'information), à la suite de laquelle un rapport personnalisé va être établi.

A savoir que ce diagnostic est :

- **Gratuit** : Entièrement pris en charge par le SSV et ses partenaires financiers (Etat, Région Occitanie, Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne)
- **Confidentiel** : Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarche commerciale. Non transmis aux compagnies d'assurances
- **Personnalisé** : Adapté à la situation

Le rapport personnalisé proposera des solutions chiffrées adaptées à l'aménagement du bien. Il est important de savoir que les solutions proposées pourront faire l'objet de **80% de subvention par l'État** pour la réalisation des travaux sur les logements privés.

En fin d'année 2022, 44 diagnostics ont été réalisés. Trois personnes ont appelé le SSV pour avoir des informations supplémentaires afin de réaliser des travaux.

Budget : 87 384 € TTC

Financement : 50 % Etat, 20% Région Occitanie, CD 09 8%, CD 31 2%, 20 % SSV

Le diagnostic :
Intervention sur 1 à 2h maximum
⇒ Visite du logement et recueil d'information (sur les inondations récentes, la structure du bâtiment, etc...)
Remise du rapport personnalisé
⇒ Rendu du rapport et présentation détaillée des mesures éventuelles

Et la suite ?
Si le diagnostic révèle la nécessité de faire des travaux, le dispositif prévoit un accompagnement de leur mise en œuvre à deux niveaux :

- La demande de subventions
- Le suivi des travaux

1 Aménager une zone refuge : Surface hors d'eau accessible par l'intérieur du logement avec accès au toit, balcon ou terrasse	2 Réviser un clapet anti-retour sur le réseau d'évacuation
3 Ralder la plomberie et les bassins pour l'identifier en cas de submersion et éviter les chutes et les noyades	4 Installer des butandans
5 Stockage des produits chimiques en hauteur	6 Sécurisation des installations électriques
7 Fixation des caves de gaz, de fioul ou autres matières polluantes ou dangereuses ne pouvant être mise hors d'eau	

✓ **Etude diagnostic sur le bassin versant du Volp**

Le comité de pilotage du PAPI du 24 novembre 2021 a validé la proposition d'intégrer le bassin versant du Volp (137 km²) à la démarche PAPI.

Le SSV a engagé une étude décomposée en 4 phases :

- phase 1 : BILAN DE LA CONNAISSANCE (synthèse bibliographique, données d'aléas, données d'enjeux, dispositifs existants, COPIL 1)
- phase 2 : ENJEUX ET DÉFINITION DE LA STRATÉGIE (entretiens directs, 1 atelier de concertation)
- phase 3 : ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE (définition des principes, hiérarchisation des secteurs à enjeux, définition d'une gouvernance adaptée, scénarios de financement, 1 atelier en séance plénière, COPIL 2)
- phase 4 (TRANCHE CONDITIONNELLE) : MONTAGE DU DOSSIER PAPI D'INTENTION (élaboration d'un plan d'études et d'actions, rédaction du dossier, COPIL 3)

Budget : 17 344 € TTC

Financement : 50 % Etat, 20% Région, CD 09 5%, CD 31 5%, 20 % SSV

La phase 1 a été réalisée et nous avons réceptionné début décembre le rapport de phase 1.

Il a été présenté en réunion de concertation avec les élus du Volp le 6 décembre 2022 dans le cadre de la phase 2. Cette réunion avait également pour objectif de recueillir les perceptions et orientations des maires pour une stratégie de prévention sur le bassin du Volp.




Photo : Atelier de concertation avec les élus du bassin du Volp

3 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Bilan 2022

- ✓ 880 jours d'activités soit 4 temps plein
- ✓ 150 966 € de travaux d'entretien de la végétation
- ✓ Projets phares de 2022 :
 - Surveillance milieux aquatiques et suivi post-crue 2022 225 j d'animation
 - Elaboration du nouveau PPG 211 j d'animation
 - Travaux d'entretien de la végétation 110 j d'animation
 - Gestion des zones humides 110 j d'animation
 - Sensibiliser les acteurs 118 j d'animation

 **Financement :** L'animation des missions sont financés à 50 % par l'Agence de l'Eau et à 50 % par le SSV.

	AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	2022	
			Jours Technicien	Investissement
1	PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP	Construire une organisation pérenne et légitime	211	
		Mobiliser et sensibiliser les acteurs	118	2 968 €
		Surveiller l'évolution des milieux aquatiques	225	
2	RESTAURATION PHYSIQUE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Restaurer la morphologie des cours d'eau	15	
		Maintenir/Restaurer un transport sédimentaire	10	
		Améliorer la continuité écologique	0	
		Améliorer la qualité du milieu	45	
		Gérer la végétation des berges	110	150 966 €
3	GESTION DES ZONES HUMIDES	Améliorer la connaissance des zones humides du territoire	38	
		Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles	72	
4	VALORISATION DES COURS D'EAU	Mise en valeur de sites particuliers	26	
		Développer le réseau d'itinéraires aménagés	10	
			880	153 934 €

3.2 AXE 1 : PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP

✓ Elaboration du nouveau Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2023-2027

Le Programme Pluriannuel de Gestion est le document de planification de référence du Syndicat rivières Salat Volp pour l'entretien des rivières et la gestion des milieux aquatiques. Le premier programme 2017-2021 arrivant à son terme, il fallait en bâtir un nouveau. Cette opération réalisée intégralement en interne, par l'équipe technique et administrative du syndicat a débuté fin 2021, par la réalisation du bilan du programme 2017-2021.

En 2022, le SSV a d'abord défini sa stratégie avec l'ensemble des acteurs et des financeurs liés à la gestion des milieux aquatiques, validée lors du conseil syndical du 21 Mars 2022.

Cette stratégie a été ensuite déclinée en axes avec des objectifs opérationnels et détaillée en actions. Pour cette phase, les acteurs et les financeurs liés à la gestion des milieux aquatiques ont été une nouvelle fois mis à contribution avec des réunions de travail et du comité technique en date du 16 septembre. L'ensemble des axes, objectifs opérationnels et actions ont été validés par les élus du syndicat lors du conseil syndical du 24 octobre 2022.

Il restera pour le début d'année 2023 à finaliser la rédaction de l'ensemble des fiches actions et à préparer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général permettant la réalisation des opérations du PPG.

AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	N°	ACTIONS
1 PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP	Construire une organisation pérenne et légitime	1.1	Animer et suivre la mise en oeuvre du PPG
		1.2	Dimensionner le SSV en fonction des objectifs du PPG
	Mobiliser et sensibiliser les acteurs	1.3	Développer les échanges et les partenariats, coordonner les projets
		1.4	Informier et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques
	Surveiller l'évolution des milieux aquatiques	1.5	Surveiller les milieux aquatiques, les points problématiques
		1.6	Conseil technique auprès des collectivités, usagers
2 RESTAURATION PHYSIQUE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Restaurer la morphologie des cours d'eau	2.1	Ouverture/Entretien de chenaux secondaires
		2.2	Définition d'un espace de mobilité admissible
		2.3	Opérations de restauration hydromorphologique (diversification écoulements, création d'habitats aquatiques, recharge granulaire)
	Maintenir/Restaurer un transport sédimentaire	2.4	Suivi/Traitement des bancs alluviaux
		2.5	Bilan/Action de restauration du transit sédimentaire
	Améliorer la continuité écologique	2.6	Suivi de l'état des ouvrages transversaux
		2.7	Accompagner les propriétaires à la gestion de leur ouvrage
	Améliorer la qualité du milieu	2.8	Animation et aménagement de points d'abreuvement du bétail
		2.9	Animation/Action ramassage déchets ou suppression dépôts polluants
		2.10	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (Flore/Faune)
		2.11	Participer à la coordination des usages
	Gérer la végétation des berges	2.12	Restauration ripisylve (plantation, régénération spontanée)
		2.13	Gestion lit mineur et ripisylve (embâcles, chablis, coupe préventive)
3 GESTION DES ZONES HUMIDES	Améliorer la connaissance des zones humides du territoire	3.1	Préciser et compléter l'inventaire des zones humides
		3.2	Prioriser les zones humides à préserver ou restaurer
		3.3	Porter à connaissance auprès des propriétaires fonciers
	Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles	3.4	Animer et réaliser les actions du projet "Restauration ZH BV Salat" soutenu par l'Entente pour l'eau
		3.5	Appel à candidatures auprès des propriétaires fonciers
		3.6	Mettre en œuvre des plans de gestion
4 VALORISATION DES COURS D'EAU	Mise en valeur de sites particuliers	4.1	Candidature au label "Rivières sauvages"
		4.2	Restauration de sites/ accès ponctuels aux cours d'eau
		4.3	Animation pour le site Natura 2000 "Salat"
	Développer le réseau d'itinéraires aménagés	4.4	Inventaire d'itinéraires liés cours d'eau
		4.5	Aménagement d'itinéraires liés au cours d'eau

Liste des actions du PPG 2023-2027

✓ **Informier et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques**

Actualisation du site internet

Après la refonte totale du site en 2020, l'année 2022 a été consacrée à la mise à jour du site, la rédaction de nouveaux articles, la publication d'actualités et documents ; 3 newsletters ont également été envoyées. Au niveau du bilan depuis la création du site, 1360 pages ont été visionnées avec certains jours 60 pages consultées lors de la publication d'articles ou d'actualités récentes.

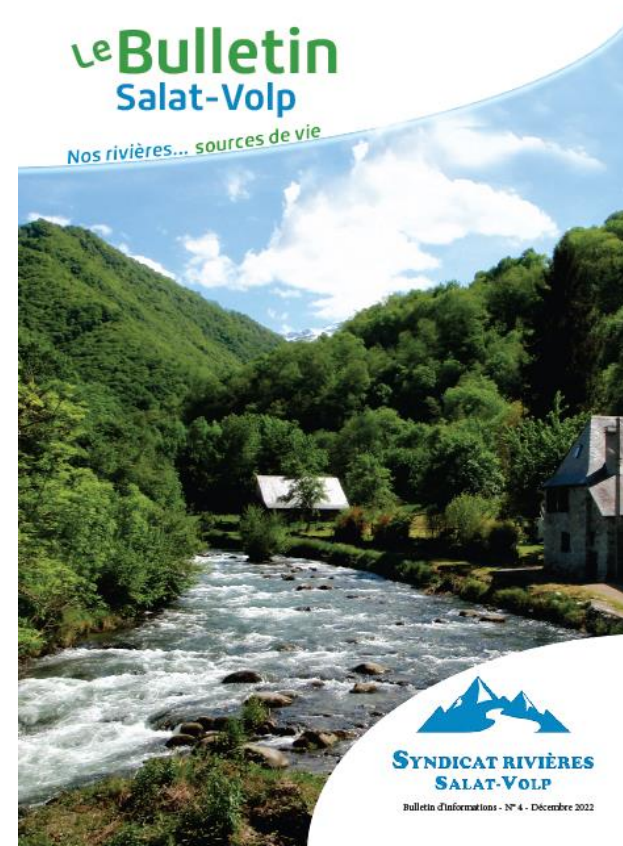
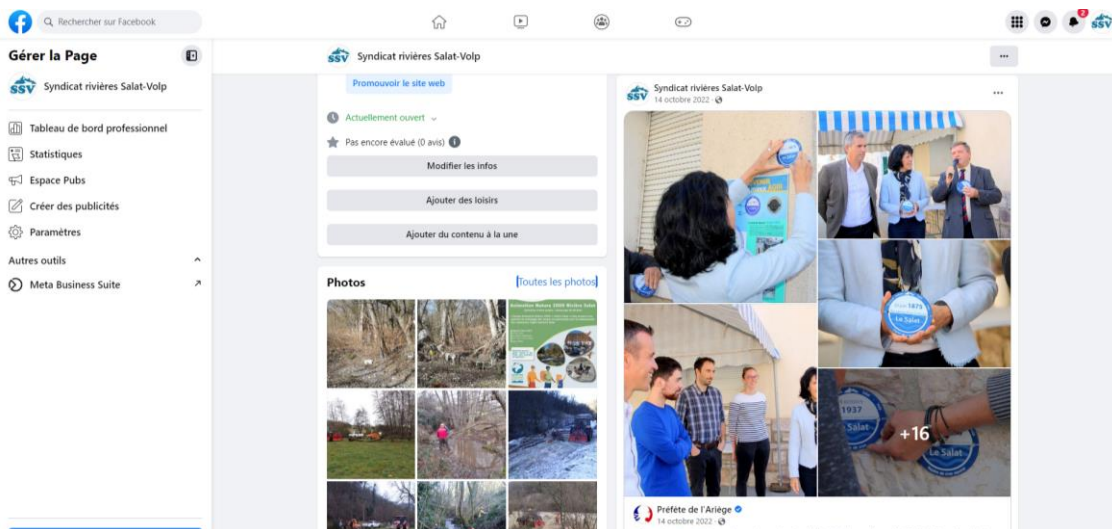
Adresse : <https://salatvolp.fr>

Elaboration du bulletin annuel

Le SSV a élaboré son bulletin d'information annuel édité à 1700 exemplaires à destination des collectivités des bassins versants du Salat et du Volp. La version numérique est disponible en ligne sur le site du syndicat et elle a été partagée à l'ensemble des financeurs et partenaires du SSV.

Mise en ligne d'une page facebook

Depuis le 30 septembre 2022, le SSV est présent sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook. Cette page permet au grand public d'avoir accès aux informations et publications du syndicat.



✓ Surveiller les milieux aquatiques

Cette action regroupe :

- l'ensemble des prospections de terrain qui permettent d'actualiser les programmes de travaux et d'adapter les propositions de gestion ;
- la surveillance de points problématiques/particuliers (hydrologie, ouvrages, érosions, travaux hors SSV, rejets, pollutions, etc.).
- les états des lieux et les diagnostics faisant suite à un événement particulier (une crue par exemple) et qui permettent d'émettre des propositions d'interventions urgentes si nécessaire ;
- la mise à jour des connaissances sur le territoire du SSV et le suivi de certaines problématiques : données patrimoniales et historiques, suivi des pêches électriques de la fédération de pêche, suivi des travaux du service des RD et des communes, calage travaux respectifs sur certains cours d'eau avec ONF, etc.

Sollicitations techniques

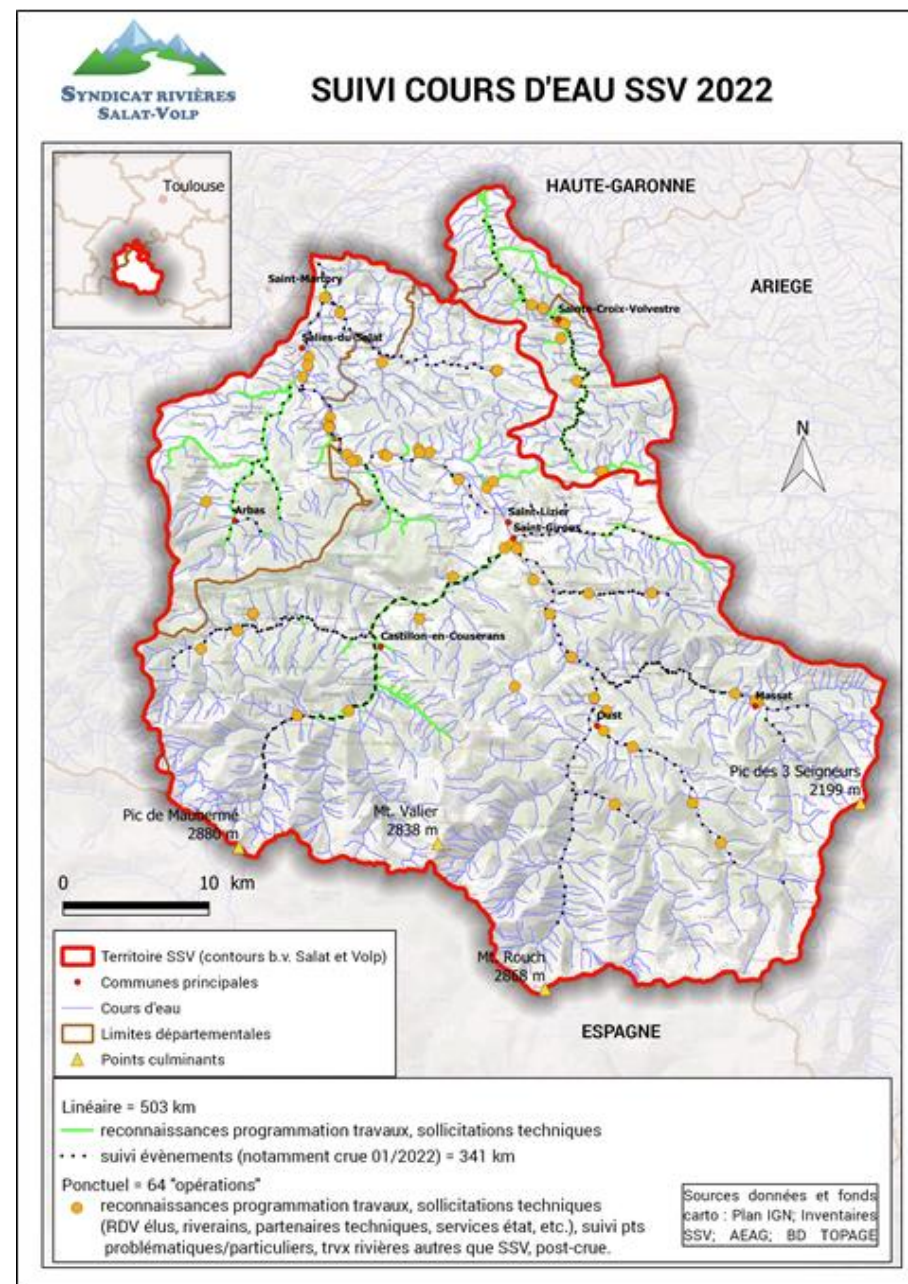
Le syndicat est de plus en plus sollicité par des élus, des riverains, des partenaires techniques, des institutions et aussi des associations, sur l'aménagement et la gestion des milieux aquatiques. Le rôle du syndicat est avant tout de répondre aux problématiques des propriétaires et des collectivités et de conseiller et accompagner les porteurs de projets sur des aspects techniques et réglementaires, notamment par l'appui au montage des dossiers pour la réalisation de travaux en cours d'eau (lien avec partenaires techniques ou services de l'Etat).

En 2022, le syndicat a été sollicité sur 47 dossiers nécessitant un ou plusieurs rdv (avec demandeurs, DDT, entreprises) ou visites de terrain des techniciens (à la suite de signalements ou de demandes de diagnostic) et en lien essentiellement avec des problématiques de confortement de berges dégradées, de gestion de la végétation et des ouvrages et d'hydrologie. Ces opérations donnent lieu à la rédaction de notes techniques et explicatives et au besoin de dossiers plus complets transmis aux services de l'Etat.

L'ensemble des opérations concernant ces 2 actions a été recensé et représenté sur la carte ci-contre.

En résumé en 2022 :

- **162 km** de cours d'eau suivis en linéaire
- **341 km** de cours d'eau suivis à la suite d'une crue
- **64** opérations de suivi ponctuel

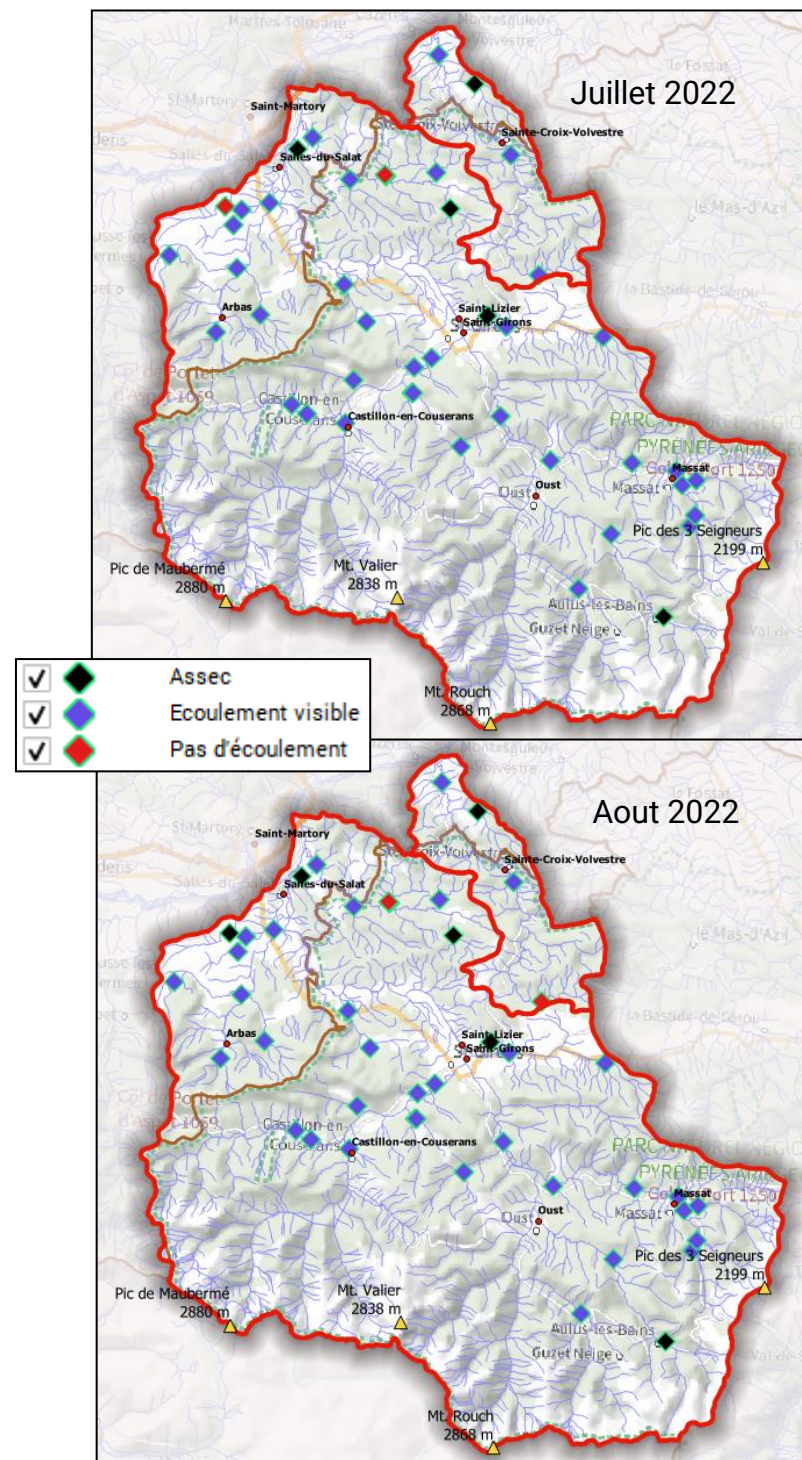


Zoom sur le suivi « assec »

L'année 2022 a été marquée par une période de forte sécheresse du mois de mai à celui d'octobre. Cette sécheresse a mis à mal les hydrosystèmes du bassin versant du Salat et du Volp, entraînant des baisses de débit marquées par rapport à la normale. Dans le cadre de son suivi des cours d'eau, le syndicat a ambitionné de se placer en sentinelle sur les cours d'eau susceptibles d'être affectés et de mener une campagne de surveillance des assecs selon une structure semblable à celle du réseau ONDE animé par l'Office Français de la Biodiversité.

Menée de juillet à octobre 2022, elle s'est concentrée sur 46 points observés tous les mois à intervalles réguliers. Ces points concernent des affluents de petit gabarit ou connus pour leurs forts étiages estivaux. A chaque campagne mensuelle d'observation, lesdits cours d'eau ont été classés selon l'état de leur hydrologie (écoulement visible, écoulement non visible, assec.)

Au plus fort de la sécheresse d'août, six cours d'eau étaient en assec complet, tandis que deux d'entre eux montraient une interruption de l'écoulement; la campagne de mesures a permis de mettre en évidence une forte résilience à la sécheresse des cours d'eau de piémont et de vallées d'altitude, tandis que les vulnérabilités se concentrent sur les cours d'eau de vallées de plaine et de moyenne montagne. Les sous-bassins du Volp et du Lens sont particulièrement apparus dans ce suivi 2022, en raison de la faible taille de leur bassin versant et de leurs capacités de stockage limitées.



3.3 AXE 2 : RESTAURATION PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

✓ Gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau

Marché 2021

La réalisation des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2021-2022 (marché passé en 2021) entamée en 2021 a été poursuivie et achevée en 2022 avec un total de **109 j de chantier sur un linéaire de 104 km pour un montant total de 133 405 € TTC.**

Financement : AEAG = 50%, CD 09 = 15% sur les travaux réalisés en Ariège, CD 31 = 20% sur les travaux réalisés en Haute-Garonne, SSV : 30 à 35 %

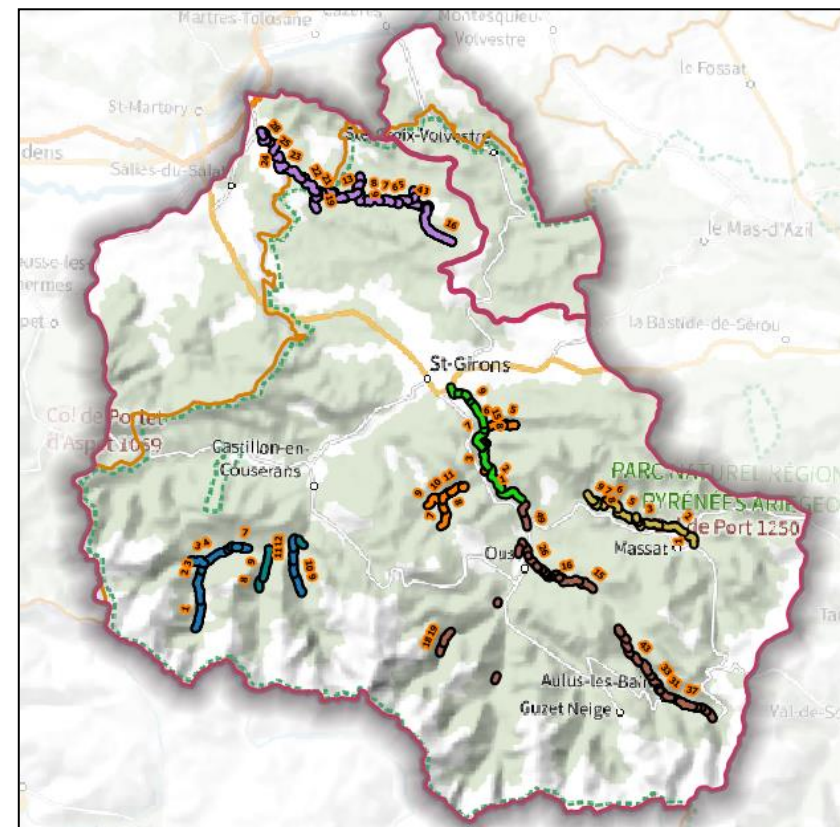
Les techniciens rivière du SSV suivent et contrôlent les travaux réalisés par les entreprises et la brigade de proximité de la communauté de communes Couserans Pyrénées. Sur la carte ci-contre sont représentés les travaux effectués. Ce suivi est rentré sous SIG. Les numéros sur fond orange correspondent aux jours de chantier et les tracés en couleur représentent l'entretien de la végétation en linéaire.

- Dégagement en amont du pont de Lacourt et « remise en service » de l'arche droite (Lot n°3) :

Avant travaux :



Après travaux :



Travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau - Tranche 2021-22 - réalisés en 2022

Marché 2022

La phase de préparation et de lancement du marché de travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2022-2023 a eu lieu en 2022. Ainsi le SSV a réalisé les tâches suivantes :

- Elaboration du Dossier de Consultation aux Entreprises (Règlement de consultation, CCAP, CCTP, Actes d'engagement, Devis estimatif et descriptif, Plan de prévention et de secours, Supports visites de chantiers),
- Lancement et suivi de la procédure d'appel d'offres, rédaction du rapport d'examen des offres, sélection des entreprises, notifications aux entreprises retenues et non-retenues,
- Recensement et envoi des courriers aux riverains avant travaux,
- Rendez-vous avec les riverains et information aux communes avant le début des travaux,
- Préparation des outils de suivi des travaux (projet SIG, tab. Excel),
- Préparation documents administratifs pour ouverture chantiers (OS, signature, plan de prévention),
- Réunions pour organisation mise à disposition personnel CCCP/conventions,
- Visite de chantier avec les entreprises et présentation du programme de travaux à la brigade de proximité.

La réalisation des travaux de la tranche 2022-2023 a été brièvement entamée en 2022 (poursuite en 2023) avec un total de **27.5 j de chantier sur un linéaire de 21.4 km pour un montant total de 24 127 € TTC.**

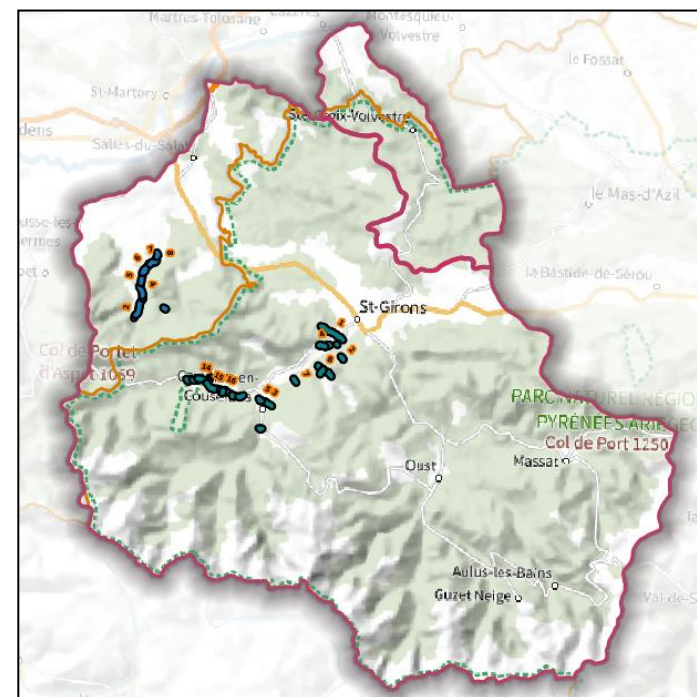
Financement : AEAG = 50%, CD 09 = 15% sur les travaux réalisés en Ariège, CD 31= 20% sur les travaux réalisés en Haute-Garonne, SSV : 30 à 35 %

Sur le site internet du SSV et la carte interactive, le tracé des travaux réalisés par année est représenté avec la possibilité de télécharger une fiche bilan des travaux réalisés.

Lien : [www. https://salatvolp.fr/carte-interactive/](https://salatvolp.fr/carte-interactive/)



L'entreprise Noureau en action sur le b.v. de l'Arbas



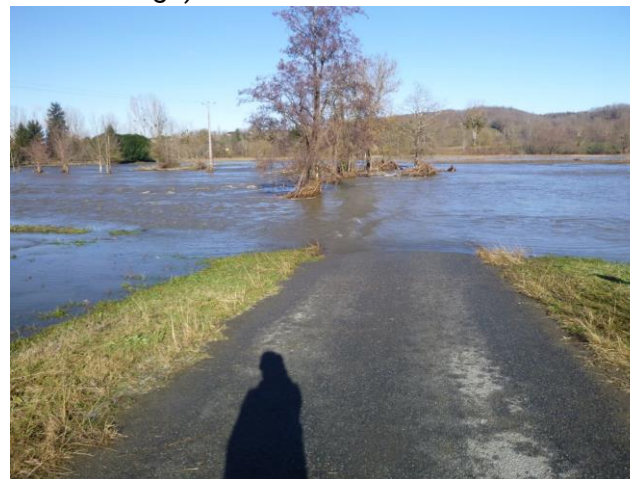
Travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau - Tranche 2022-23 - réalisés en 2022

Travaux urgents liés à la crue du 10 janvier 2022

Sur la commune de Prat-Bonrepaux, dans le méandre de l'île Barbat, la crue du 10 janvier 2022 a ouvert un bras de décharge représenté par les flèches bleues sur le plan de situation ci-dessous. Habituellement cette zone était inondée lorsque le Salat atteignait la cote de 2 m à Saint-Girons et ensuite à la décrue, le Salat regagnait son lit. Mais avec cette crue, la berge a été érodée et le Salat a creusé un nouveau chenal. A la cote de 1,5 m à Saint-Girons, de l'eau circulait toujours dans ce nouveau chenal rendant impossible l'accès à une habitation (entourée en rouge).



Plan de situation



Photographie prise du point P indiqué sur le plan de situation – Vers l'habitation isolée

Face à ce constat et à l'urgence de la situation, le président du SSV a décidé d'engager des travaux d'urgence. L'objectif de ces travaux était de fermer l'ouverture de ce nouveau bras en rétablissant un cordon rivulaire avec les matériaux déposés dans le terrain agricole.

Avant travaux :



Après travaux :



Ces travaux ont été effectués pendant 4 jours avec une pelle, un bulldozer et 2 camions pour un montant de **14 400 € TTC**

Financement : AEAG = 50%, SSV = 50 %

✓ **Gestion des espèces exotiques envahissantes**

Actualisation des connaissances et suivi de la politique de gestion régionale

Via les sites internet du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP - pee.cbnmpm.fr) et du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN - cen-occitanie.org), leurs lettres d'informations et le réseau d'acteurs de l'ARB :

- actualisation liste des espèces exotiques envahissantes réglementées et préoccupantes sur le territoire métropolitain et européen ;
- documentation technique (guides reconnaissance, stratégies de lutte/gestion, REX) ;
- fiches espèces (émergentes) ;
- réglementation ;
- stratégie régionale relative aux PEE en Occitanie (CBNPMP) (groupe de travail « espaces naturels et milieux aquatiques ».
- stratégie régionale EEE faune en Occitanie (CEN) (enquête actions de gestion + webinaire restitution) ;
- webinaire de l'AFL (Association Française de Limnologie) et enquête « Alien Scenarios » sur les EEE.



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Liste des EEE réglementées sur le territoire métropolitain et européen (Art L411-6 Code Environnement)

Végétaux

Acacia saligna • Mimosa à feuilles de saule	Cortaderia jubata • Herbe de la pampa pourpre	Humulus japonicus • Houblon du Japon	Myriophyllum aquaticum • Myriophylle du Brésil
Ailanthus altissima • Ailante glanduleux	Ehrharta calycina • Ehrharte calcinale	Hydrocotyle ranunculoides • Hydrocotyle fausse-renoncule	Myriophyllum heterophyllum • Myriophylle à feuilles variables
Alternanthera philoxeroides • Herbe à alligators	Eichhornia crassipes • Jacinthe d'eau	Impatiens glandulifera • Balsamine de l'Himalaya	Parthenium hysterophorus • Parthenium matricaire
Andropogon virginicus • Barbon de Virginie	Elodea nuttallii • Elodée de Nuttall	Lagarosiphon major • Grand lagarosiphon	Persicaria perfoliata • Renoué perfoliée
Asclepias syriaca • Herbe à ouate	Gunnera tinctoria • Gunnière des teinturiers	Lespedeza cuneata • Lespédèze soyeux	Persicaria polystachya • Renoué à nombreux épis
Baccharis halimifolia • Sénécon en arbre	Hakea sericea • Hakea soyeux	Ludwigia grandiflora • Justie à grandes fleurs	Pistia stratiotes • Latue d'eau
Cabomba caroliniana • Eventail de Caroline	Gymnocoronis spilanthoides • Faux hygrophyle	Ludwigia americana • Justie faux pourpier	Prosopis juliflora • Prosopis commun
Cardiospermum grandiflorum • Graine de cœur	Heracleum mantegazzianum • Berce de Caucase	Lygodium japonicum • Fougère grimpante du Japon	Pueraria montana var. lobata • Kudzu
Celastrus orbiculatus • Célaestre orbiculaire	Heracleum persicum • Berce de Perse	Lysichiton americanus • Faux arum	Rugulopteryx okamurae • Algue brune du Japon
Cenchrus setaceus • Herbe aux écouvillons	Heracleum sosnowskyi • Berce Sosnowski	Microstegium vimineum • Herbe à échasses japonaise	Salvinia molesta • Salvinie géante
			Triadica sebifera • Arbre à suif

Stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes sur le bassin du Salat

- prospections de terrain pour repérage et cartographie (flore et faune = 17 relevés) et participation au réseau de surveillance des PEE du CBNPMP (<http://see.cbnpmp.fr/login>);
- suivi action de plantation initiée sur le Lez à Sentein en 2019 à la suite de l'enlèvement d'un linéaire de Buddléia;
- création et alimentation « base de données écrevisses » et réflexion sur protocole de suivi et de prospection des écrevisses invasives (SIG)



Ecrevisse du Pacifique sur le Rau. de Rieulong à Moulis (09)



Myriophylle du Brésil dans un lavoir à His (31)

- mise en œuvre du projet d'une « Expérience de gestion d'un massif d'ailante en rive gauche du Salat à St.-Lizier » réfléchi avec J. DAO en 2021 (préparation chantier (comptage, bombage, SIG = 04/2022), panneaux de sécurité et d'information, communication collectivités, interventions sur massif (arrachage, fauchage, cerclage = 07/2022), suivi rejets et drageons (09/2022, etc.).



Différentes opérations réalisées sur le terrain : comptage, arrachage et cerclage



Panneaux « sécurité » et « information » installés sur le site du projet

✓ Plan de relance de l'Etat « restauration de la biodiversité »

En Ariège

Le SSV a répondu au plan de relance sur la partie ariégeoise de son territoire en 2021. Cinq sites ont été proposés et ont été retenus finalement par les financeurs habituels dans le cadre d'intervention du PPG du SSV, pour restaurer la ripisylve là où elle est clairsemée voire absente sur le Bas Salat en aval de Saint-Girons. Les cinq sites sont situés à Caumont, Lacave, Mercenac (2 sites) et Prat-Bonrepaux pour un linéaire total à restaurer d'environ 1 km.

En 2022, il a d'abord été convenu de débiter une 1^e tranche sur deux sites. Le propriétaire exploitant bovin du site de Caumont a été rencontré pour caler au mieux son besoin lié au système d'abreuvement à mettre en place ; la solution de la pompe solaire avec 2 bacs d'abreuvement a été choisie après vérification de la faisabilité technique en berge du Salat. L'entreprise qui a visité les sites en septembre a en effet pu répondre à toutes les prestations diverses prévues sur les 5 sites : talutage, plantations, traitement des espèces envahissantes, pose de clôtures pour mise en défens des berges et pose d'un système d'abreuvement.

Finalement, pour des raisons de fourniture en végétaux « locaux » et afin de respecter la liste édictée dans le DOCOB du site Natura 2000 auquel est rattaché le Salat, ainsi que pour faciliter l'intervention de l'entreprise (déplacement engins), il a été convenu de reporter la réalisation des travaux sur tous les sites à l'automne 2023.

Le coût prévisionnel du projet est de 90 000 € HT financé à 80% par l'Agence de l'Eau et la Région Occitanie.

En Haute-Garonne

Le projet 2021-2023 du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occ.) retenu dans le cadre de France Relance avec le SSV comme partenaire suit son cours. Il s'agit de restaurer la biodiversité et les enjeux écologiques (Desman, EPB) d'un sous bassin versant de l'Arbas constitué de la Justale et du Rieumajou, tous deux impactés par les pratiques agricoles, dans un contexte hydrologique défavorable.

Après la réalisation en 2021 chez un éleveur volontaire de descentes aménagées, d'un passage à gué et de mise en défens des berges, deux autres agriculteurs ont été rencontrés en mai et septembre 2022.

Pour l'un, il s'agit de réaliser un passage à gué tout en supprimant un obstacle à l'écoulement (ancien gué constitué de poteaux béton et autres déchets inertes).

Pour l'autre, dans un contexte hydrologique très défavorable pour le cours d'eau (assec 2022), il a été convenu de restaurer une source pour alimenter un abreuvoir en gravitaire avec la réalisation d'une aire stabilisée.

La pose de l'abreuvoir, la mise en défens des berges et les conventions pour gérer des zones humides également présentes sur leur parcellaire ont été reportées au printemps 2023.

Des protocoles de suivi ont également été réalisés en septembre et octobre 2022 avant travaux : colmatage, macro-invertébrés, écrevisses dont prélèvements biofilm (ADN environnemental).

Un REX a été présenté par le CEN lors de la réunion annuelle des techniciens rivière de Haute-Garonne pilotée par la DDT le 24 novembre 2022.



Aménagement d'une aire stabilisée sur une affluent-source du Rieumajou

3.4 AXE 3 : GESTION DES ZONES HUMIDES

✓ Améliorer la connaissance des zones humides du territoire

Travail concerté avec les Cellules d'Assistance Technique Zones Humides Ariège (ANA CEN) et Garonne (NEO)

- Conventions tripartites, cadre 2022-2027 et opérationnelle 2022 signées en septembre
- Travail partenarial de réflexion sur les orientations du nouveau PPG du SSV
- Sollicitations directes/visites pour communes ou particuliers : mare à Castagnède (31) en février, zone humide d'estive à Galey (09) en mai, mare à Roquefort s/Garonne (31) en décembre
- Formation ANA-CEN09 et atelier « stratégie des syndicats rivière » par NEO en juin

Autres missions sur les ZH

- En Haute-Garonne : visite de ZH inventoriées avec recherche foncier public en priorité pour connaissance et observation flore/fonctionnement hydro : communes de Chein-Dessus, Francazal, Gensac s/Garonne, His, Mane, Montgaillard-de-Salies et Saleich.
- En Ariège : visite de ZH inventoriées pour connaissance et observation flore/fonctionnement hydro, recherches cadastrales : communes d'Ercé et Montgauch.



Zone humide à Ercé

✓ Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles

⇒ Animation foncière et technique de l'AAPZH « restauration de zones humides du bassin versant du Salat » de l'Entente pour l'Eau :

En lien avec la mise en œuvre d'études préalables aux travaux et la maîtrise foncière :

ZH d'Aulus-les-Bains : nouvelle consultation en juin 2022 après abandon de procédure en janvier. 4 offres reçues, choix du bureau Hydrétudes en septembre pour un montant de 37 595 €HT avec une tranche ferme et une conditionnelle. COPIL de démarrage le 15 décembre pour un début de mission en janvier 2023. Rencontre avec les deux éleveurs concernés par le périmètre de la zone humide ; nouveau courrier envoyé aux propriétaires concernés par le périmètre de l'étude.

ZH du lac de Touille et du stade de Salies-du-Salat : visite des sites en février et décembre par NEO, rédaction cahier des charges et consultation (prestation pour 2023) ; pour Touille, après un projet de convention tripartite discuté en 2021 avec la CC Cagire Garonne Salat propriétaire et le CD 31 (conservatoire ZH), nombreuses discussions jusqu'à octobre 2022 pour évoluer vers deux projets : convention entre ces deux structures, puis convention entre CC CGS et SSV pour décliner pour partie les engagements liés à la restauration de la zone humide et l'établissement d'un plan de gestion futur. Signature en novembre 2022 ; pour Salies, rédaction projet de convention avec la commune propriétaire en juin, que le maire souhaite plutôt signer pour la phase travaux (accord oral pour phase d'étude 2023).

ZH des Espiades à Mane : le périmètre de la ZH n'étant pas bien inventorié initialement, le CD31 après visite du site en post-cruve de janvier, demande au SSV de conduire un complément d'inventaire. Il a été décidé que NEO en tant que CATZH le réaliserait à partir de 2023. Une phase d'étude pourra être réalisée par la suite.

ZH de Seignan au bord du Baup : plusieurs contacts ont eu lieu avec le nouveau propriétaire en cours d'acquisition des parcelles avec le projet d'exploitation de la peupleraie par la COFOGAR ; Dans l'incertitude et l'attente de cette gestion, un accord est trouvé pour que le SSV mène une étude restreinte à l'analyse hydrologique de la zone humide. Cette étude menée en interne consisterait à créer un réseau de piézomètres (sondes automatiques) afin d'améliorer la connaissance par suivi des réactions de la nappe alluviale du Baup et servirait de référence en cas de travaux de coupe des peupliers ; recherche du matériel en décembre 2022 pour implantation prévue en 2023.



ZH stade de Salies-du-Salat

ZH des prairies agricoles de Prat-Bonrepaux et Lacave au bord du Salat : Zone d'étude rétrécie à 2 ZH que sont les 2 étangs (anciennes gravières) sur les 4 ZH du projet ; rédaction cahier des charges et consultation, prestation à réaliser par l'ANA-CEN09 en 2023 ; visite avec la fédération de pêche de l'Ariège en novembre pour prévoir également une analyse piscicole. La propriétaire du plus grand étang contactée en septembre est favorable à une phase d'étude et d'éventuels travaux, voire à la vente de son bien. L'association foncière Terre de liens propriétaire du plus petit étang ainsi qu'une partie des parcelles alentour est également favorable à la phase d'étude et d'éventuels travaux (accord à prévoir).

En lien avec la connaissance des sites :

suivi hydrologique post-cruve janvier et sécheresse estivale ; visite par le CD31 en post-cruve janvier des ZH du stade de Salies et des Espiades à Mane (pour connaissance des sites et futures inscriptions au conservatoire ZH).

En lien avec la formation, l'acquisition de connaissances :

lecture du guide OFB sur protocoles de suivi post-restauration à mettre en place ; protocoles hydrologiques (pédologie-piézométrie) ; formation AEAG (1 j.) en juin à Latronquière sur protocoles hydrologie ; formation OFB (4 j.) en septembre à Agde sur protocole Mhéo/indicateurs de suivi.

En lien avec la communication du projet :

le 18 mai, animation dans le cadre de la « Fête de la Nature » avec la CC CGS pour présenter le projet de restauration du SSV. En décembre, rédaction d'un article pour le journal communal d'Aulus-les-Bains.

En lien avec la gestion administrative du projet :

suivi avancement avec AEAG en mai et août 2022

3.5 AXE 4 : VALORISATION DES COURS D'EAU

✓ **Candidature Labellisation « Rivières sauvages » du bassin amont de l'Arac (Liers et Canadelle)**

Le conseil syndical du 7 décembre 2021 avait permis aux élus en présence de confirmer l'intérêt du label, avec comme objectif principal pour 2022 de contacter en priorité la communauté de communes Couserans-Pyrénées, notamment concernée par plusieurs domaines en interaction avec le projet. Cette démarche a été menée mais malheureusement n'a pas encore donnée suite sur la définition d'un partenariat et le portage du projet.

✓ **Sentiers, patrimoine historique et naturel**

- Sollicitation de la commune de Castelbiague en février pour avis sur l'aménagement d'un sentier pédagogique au bord de l'Arbas
- Etat des lieux PPG précédent/nouveau PPG : réunion en interne fiches actions



Sentier en bordure de l'Arbas

✓ **Natura 2000** :

Dans le cadre de l'animation de l'entité « Salat » pour l'année 2022, le SSV a réalisé 15 jours comprenant :

- la recherche de parcellaire pour de potentiels projets de contrats Natura 2000 en 2023
- l'évaluation et mise à jour du DOCOB et particulièrement le périmètre revu à certains endroits faisant suite à la crue de janvier (érosions = reculs de berge), traces GPS envoyées à la DREAL
- l'organisation de réunions d'informations ou de manifestations : Animation naturaliste le 19 novembre à Seix dans le cadre du « Mois Natura 2000 »
- la participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site
- la gestion administrative et financière
- la participation aux réunions COPIL/COTER, aux groupes de travail COTECH/Comité de gestion/Comité scientifique
- les réunions ou rencontres animateurs territoriaux/AMO/DDT
- le suivi de la mise en œuvre du DOCOB (bilan annuel et programmation n+1)



Parcelles privées à Castagnède pour contrat potentiel